

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

---

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL853

présenté par  
Mme Chalas, rapporteure

-----

### ARTICLE 12

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« V. – Le début de la dernière phrase du premier alinéa de l'article L. 813-8 du code rural et de la pêche maritime est ainsi rédigée : « Il est associé à l'appréciation de la valeur professionnelle des enseignants et aux décisions... *(le reste sans changement)*. » »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de coordination vise à tirer les conséquences de la suppression de la notation dans la fonction publique, en adaptant les modalités d'évaluation des enseignants contractuels de l'enseignement agricole privé.